

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 2 Juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATTMANN Sabine représentant M. CUGNET Gérard, LOMBARD Jeanine, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, ARNAUD Paul représentant Mme ISAIA Monique, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Mmes JAUBERT Sylvie et ISAIA Monique.

Délibération N° 2012/66

**OBJET : SERVICE SKI – STATION DE LANCHE
TARIFS FORFAITS REMONTEES MECANIKES
TARIFS ASSUR GLISSE ASSURANCES SKIEURS
A COMPTE DE LA SAISON 2012/2013**

Le Conseil de Communauté
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

- **DIT** que les tarifs des forfaits de remontées mécaniques et des assurances skieurs sont fixés comme suit :

CODES	INTITULE DU TITRE	TARIFS 2012/2013
A	Journée Normale	10.00
B	Groupes + de 10 Pers	8.00
CM	½ Journée Matin	8.00
C	½ Journée A-Midi	8.00
D	Forfait 6 jours	40.00
E	Invité	1.00
F	Fil Neige (Espace découverte)	4.00
G	Classe de Neige	5.00
H	Journée Enfant – 12 ans	8.00
RP (*)	Saison Privilège Larche et Ste-Anne	140.00
RP	Saison Larche et Ste-Anne	183.00
Assur Glisse	Assurance skieur 1 jour	1.50

(*) Forfait Privilège disponible de l'ouverture de la station à la fin des vacances de Noël

- **DIT** que les enfants âgés de moins de 5 ans et les séniors de plus de 70 ans bénéficient de la gratuité
- **DIT** que les tarifs des forfaits remontées mécaniques pour les personnes handicapées sont fixés comme suit :
 - une réduction de **50 %** sera appliquée sur le forfait de la personne handicapée (sous présentation d'une carte d'invalidité) ainsi que sur les forfaits des personnes (maximum 2) qui l'accompagnent
- **DIT** que l'accès à l'espace luge est gratuit

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
M.LANFRANCHI

